

**Syndicat Mixte du Pays de Balagne**  
**Agenda 21 local**

**Comité de pilotage 1**  
**LANCEMENT**

*28 novembre 2011 – Mairie de Lama*

**Simon BACCELLI**, maire de Lama, ouvre la réunion et remercie l'ensemble des personnes présentes.

**Pierre POLI**, président du Syndicat Mixte du Pays de Balagne, remercie M. BACCELLI de son accueil.

Il rappelle quatre compétences du Pays :

- le suivi et la révision de la charte de territoire du Pays, le document de référence de la Balagne adopté par les 36 communes du Syndicat,
- l'animation et le suivi du programme Leader 2009 – 2015 pour « bâtir une économie du tourisme patrimonial en Balagne »
- l'élaboration, le suivi et la révision du Schéma de Cohérence Territoriale de Balagne lancé en 2012, le premier de Balagne, en convergence avec le PADUC,
- et enfin, l'élaboration et le suivi d'un Agenda 21 local, qui s'engage aujourd'hui. Élaboré à l'échelle territoriale, sur mesure, il mobilise les forces vives, implique la participation de tous et est évolutif ; le processus n'est pas figé mais s'adapte au cours du temps.

Aux cinq thèmes prioritaires proposés par l'Office de l'Environnement pour cette démarche (biodiversité, déchets, déplacements, énergie, habitat durable), le Pays a choisi d'ajouter celui de la culture, pris dans son sens de culture "vivante". Il note que les 3 axes du développement durable (social, économie, environnement) se retrouvent dans les orientations du territoire : Produire, Partager, Protéger. Il en souligne les éléments marquants déjà mis en œuvre, et notamment le projet d'inscription de la Balagne comme "pays d'art et d'histoire".

**Fabien ABRAINI**, secrétaire du Conseil de Développement du Pays de Balagne, fait part de la communication transmise par **M. Jean-Louis MORETTI**, président du Conseil de développement, qui n'a pu être présent.

Après avoir rappelé les trois autres compétences du Pays déjà mises en œuvre à des degrés divers, il souligne que l'Agenda 21 local, opération pilote, doit être positionné au cœur du processus de Pays et de ses compétences. Les propositions faites par le Conseil de développement en terme de méthode pour la Balagne, portent sur un double registre :

- une démarche systémique, l'agenda 21 comme outil opérationnel de la gouvernance avec un objectif transversal,
- une démarche participative, avec une consultation de la population balagnine la plus large possible : le Conseil de développement propose l'organisation de panels et d'enquêtes périodiques.

C'est avec cette population balagnine curieuse et passionnément attachée à son territoire que va s'écrire cette nouvelle page du Pays de Balagne.

**Charles PASQUALINI**, Directeur Délégué au patrimoine et au Développement Durable de l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC), présente les excuses de **Pierre GHIONGA**, président de l'Office de l'Environnement, pour son absence et rappelle que celui-ci est à l'origine de la démarche qui s'engage ici. Il note que la Balagne a déjà une histoire longue en matière de développement local et de projet territorial. L'objectif de l'Office est d'apporter un soutien au Pays, sans se substituer à lui : le projet doit être celui de la Balagne, de la mise en cohérence des actions déjà engagée et des nombreuses initiatives existantes.

L'Office de l'Environnement aura deux approches complémentaires : une double volonté de communication (et de clarification des termes) et d'expérimentation : travailler avec des territoires volontaires (d'abord le pays de Balagne et la commune de Bonifacio), pour ensuite nourrir la démarche au niveau de la Collectivité territoriale. Les différents représentants de la collectivité territoriale seront au côté et au service du Pays tout au long de sa démarche.

**Jean Pierre JOUFFE**, Chef du Service Logement Aménagement Développement Durable de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Corse, indique que l'État est partenaire de cette démarche aux côtés de l'Office de l'Environnement et de la Collectivité territoriale. L'État finance ces démarches locales à travers la convention Croissance verte : elle s'inscrit dans le cadre de la politique nationale de développement durable, dont le sous-titre est « vers une économie verte ». Il n'y a pas encore de labellisation Agenda 21 local en Corse : cette reconnaissance nationale, qui apporte la garantie de la qualité de la démarche, peut être un objectif souhaitable. Cette labellisation peut aussi faciliter la mobilisation des financements : les projets seront d'autant plus éligibles et prioritaires qu'ils s'inscrivent dans le cadre d'un Agenda 21 local.

**Marie-Ange SALICETI**, responsable du département Développement Durable à l'Office de l'Environnement de la Corse, présente les outils mis en place dans le cadre de la politique de développement durable souhaitée par la CTC, dont l'OEC est l'opérateur, autour de quatre axes. Le souhait de l'OEC d'apporter un soutien méthodologique rapide et efficace à deux collectivités locales de Corse (la commune de Bonifacio et ici le Pays de Balagne) à titre expérimental pour engager leur démarche d'Agenda 21. (voir présentation ci-jointe)

**Anouk ARNAL**, du bureau d'assistance technique Agence Paysages, précise ensuite la méthode, les thèmes et le calendrier de l'Agenda 21 local de Balagne. (voir présentation ci-jointe)

*Le débat s'est ensuite ouvert avec la salle.*

**Marie-Noëlle ACQUAVIVA**, Conseil de Développement, s'interroge sur les liens existants ou à établir entre les deux démarches du SCOT et de l'Agenda 21 local.

**Pierre POLI** rappelle que le SCOT s'engage en 2012 : c'est un outil de projet territorial ; la démarche de planification durera 2 à 3 ans et intégrera les conclusions du PADUC. L'Agenda 21 est un programme qui va aboutir à des actions concrètes et rapidement mises en œuvre, sans attendre que les orientations du SCOT soient fixées. Les deux ont pour objectif un développement durable de la Balagne.

Un appel à porter à connaissance est lancé par **Charles PASQUALINI** pour mieux connaître et répertorier toutes les initiatives publiques ou d'acteurs privés (entreprises, associations, individuels...) qui participent du développement durable, et qui illustrent plus particulièrement un des six thèmes retenus sur le territoire, à mettre en exergue. Des actions qui entrent notamment dans le cadre des compétences de l'OEC et du plan Climat (déchets, énergie...) pourront être rapidement financées.

**Hyacinthe MATTEI**, président de la Communauté de communes du Bassin de vie de L'Île-Rousse, maire de Monticello, apprécie la méthodologie présentée pour l'Agenda 21, cohérente et adaptée aux actions menées par le pays de Balagne. Il s'interroge sur le calendrier serré.

Il cite le bon exemple de l'école de Monticello construite selon les normes HQE, une démarche pionnière mais qui n'a pas bénéficié des aides à la hauteur escomptée. Un projet de constructions BBC est aussi envisagé. Il espère que la labellisation permettra de mobiliser des financements.

**Charles PASQUALINI** rappelle que cette démarche a été préparée et que le Pays de Balagne s'est porté volontaire. Le calendrier resserré permet aussi d'éviter que la mobilisation se dilue. Cette démarche est l'occasion d'impliquer autour du projet balain l'ensemble des partenaires techniques et financiers sur les enjeux et investissements prioritaires du Pays.

**Pierre POLI** ajoute que les actions ne concernent pas que le Pays, qui est le support territorial ; les collectivités qui le composent, des associations, des entreprises, des particuliers pourront aussi être porteurs ou partenaires des actions choisies.

**Jean Pierre JOUFFE** ajoute que le programme de l'Agenda 21 n'inclura pas uniquement des actions d'investissement, mais intégrera la mise en place de bonnes pratiques et de nouvelles modes d'organisation.

**Toni CASALONGA**, Conseil de développement, insiste sur l'importance que les quatre démarches "menées en parallèle" par le Pays soient mises en convergence, dans une approche systémique, et que l'Agenda 21 local soit au cœur de ces réflexions et les enrichisse. Ce travail doit nourrir les études engagées sur 2 à 3 ans. Le diagnostic devra aussi relever le "ressenti" sur chacun des 6 thèmes, qui correspond au vécu des Balainins.

**Dominique TADDEI**, Conseil de développement, se félicite que cette démarche soit engagée en Balagne et désire sa réussite. La durée de réalisation lui semble courte. Il souhaite que les différentes études lancées et les bureaux d'études soient coordonnés.

**Charles PASQUALINI** rappelle que la démarche qui s'engage devra être prolongée au-delà des six mois. L'OEC poursuivra l'accompagnement de l'Agenda porté par la Collectivité locale qui utilisera la méthode proposée par le BAT dans un processus d'amélioration continue et élargi à d'autres thèmes ; cette première étape repose sur des éléments concrets, avec des objectifs précis et à court terme. L'important est de donner l'impulsion initiale, qui aboutira rapidement sur des actions financées.

**Florence PINASCO** ajoute que cette démarche qui s'engage sera intégrée dans toutes les compétences du Pays, et se prolongera au-delà de cette première étape.

**Patrick TORRE**, bureau d'assistance technique CDI, rappelle aussi les nombreuses études et diagnostics déjà menés sur le territoire, à différentes échelles, et sur lequel le diagnostic va s'appuyer pour élaborer une synthèse rapide.

À la demande de **Fabien ABRAINI**, **Anouk ARNAL** précise que les ateliers de travail se dérouleront en journée pour réunir la plus grande diversité d'acteurs, sachant qu'une réunion ouverte au public est possible lors de la soirée qui sépare les deux journées dédiées.

**Jo SALVINI**, Office de l'Environnement, indique que l'Observatoire de l'Environnement est en train d'être refondu en site de l'Observatoire du Développement Durable, avec une partie dédiée pour sensibiliser sur la démarche et permettre aux différents acteurs d'échanger, y compris en intégrant les réseaux sociaux.

**Pierre POLI** note que les réunions suivantes se tiendront dans différentes communes pour que l'ensemble du territoire soit impliqué. Il incite aussi les personnes ne pouvant être présentes aux réunions de contacter directement le Pays, ou de transmettre des contributions écrites.

À la demande de **Stan LECLERCQ**, artisan en Balagne, **Charles PASQUALINI** et **Marie-Ange SALICETI** précisent la définition d'usage d'emploi vert : s'il concerne plutôt les espaces naturels par exemple, l'accent est mis ici sur la "croissance verte", qui entend viser la diminution ou l'élimination des effets négatifs de l'activité sur l'environnement par la modification des modes de consommation et de production.

Il est proposé d'ajouter aussi le "mode de transport" à ce diptyque.

**Pierre POLI** remercie l'ensemble des personnes présentes et les invite à participer aux réunions suivantes.

*La réunion s'est terminée autour du pot de l'amitié préparé par la Commune de Lama.*